

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Administration de Naprosyn (anti-inflammatoire non stéroïdien) en préopératoire pour toute chirurgie en gynécologie.		NUMÉRO : 1.31
		DATE : Février 2010
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à initier la thérapie médicamenteuse.	Non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières
- Les infirmières auxiliaires sont autorisées à contribuer à l'application de cette ordonnance après évaluation par l'infirmière.

CLIENTÈLES VISÉES

- Femmes devant subir tout type de chirurgie d'un jour en gynécologie

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- L'unité de chirurgie d'un jour
- Les unités où se trouve la clientèle visée

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Administrer un anti-inflammatoire non stéroïdien avant une chirurgie gynécologique afin d'obtenir une antalgie satisfaisante en diminuant la douleur péri opératoire.

2. CONDITION D'INITIATION

- En préopératoire pour tout type de chirurgie d'un jour en gynécologie
- En l'absence d'ordonnance individuelle au dossier

3. ORDONNANCE

- Administrer **Naprosyn** 500 mg per os ou intra rectal à l'appel

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

- Chirurgie d'un jour en gynécologie

4.2. Contre-indications

- Hypersensibilité ou allergie au produit ou à des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS), tel l'aspirine.
- Usage concomitant de d'autres AINS.
- Coagulopathie connue
- Usagère âgée de plus de 70 ans
- H.T.A. mal contrôlée > 140/90 mmHg
- Asthme sévère
- Antécédents d'ulcus peptique
- Insuffisance rénale avec une clairance de créatinine < 60 mL/min
- Grossesse (sauf pour dilatation et curetage pour avortement spontané)

5. MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- Informer l'usagère des effets secondaires possibles.

- Inscrire clairement le nom, le dosage, la voie d'administration et l'heure du médicament administré au dossier de l'usagère afin d'éviter l'administration d'une deuxième dose à la salle d'opération.
- Si l'usagère refuse la médication, inscrire sur le dessus du dossier « **Naprosyn non reçu** » afin que le gynécologue et l'anesthésiologiste soient avisés dès son arrivée à la salle d'opération.

5.2. Procédures

- N.A.

5.3. Éléments de surveillance

- N.A.

5.4. Complications

- N.A.

5.5. Limites d'application

- N.A.

6. SOURCES

- Consensus des signataires
- Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques (2009)

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Administration de Naprosyn (ant-inflammatoire non stéroïdien) en préopératoire pour toute chirurgie en gynécologie.	NUMÉRO : 1.31
	DATE : Février 2010
	RÉVISÉE :

Chef du département d'obstétrique-gynécologie :

Date : 120129


Dr. Daniel Langlois

Chef du département de pharmacie :

Date : 2010/03/09


Stéphanie Leduc

Directeur des soins infirmiers :

Date : 2 mars 2010


Martin Labrie

Adoptée par le C.M.D.P. :

Date : 2010-05-12


Jean-Jacques Huguenaudin, M.D.

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Administration de Naprosyn (anti-inflammatoire non stéroïdien) en préopératoire pour toute chirurgie en gynécologie.	NUMÉRO : 1.31
	DATE : Février 2010
	RÉVISÉE :

AJOUT DE LA VOIE D'ADMINISTRATION PER OS À L'ORDONNANCE Section 3

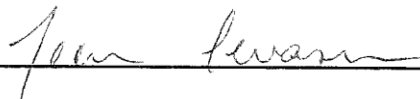
Chef du département d'obstétrique-gynécologie :

Date : 29-5-2013



Dr Valérie Héty

Adoptée par le CMDP :



Date : 2014/06/04